

La réadaptation avant tout

Exemples de réussite dans le domaine du bâtiment

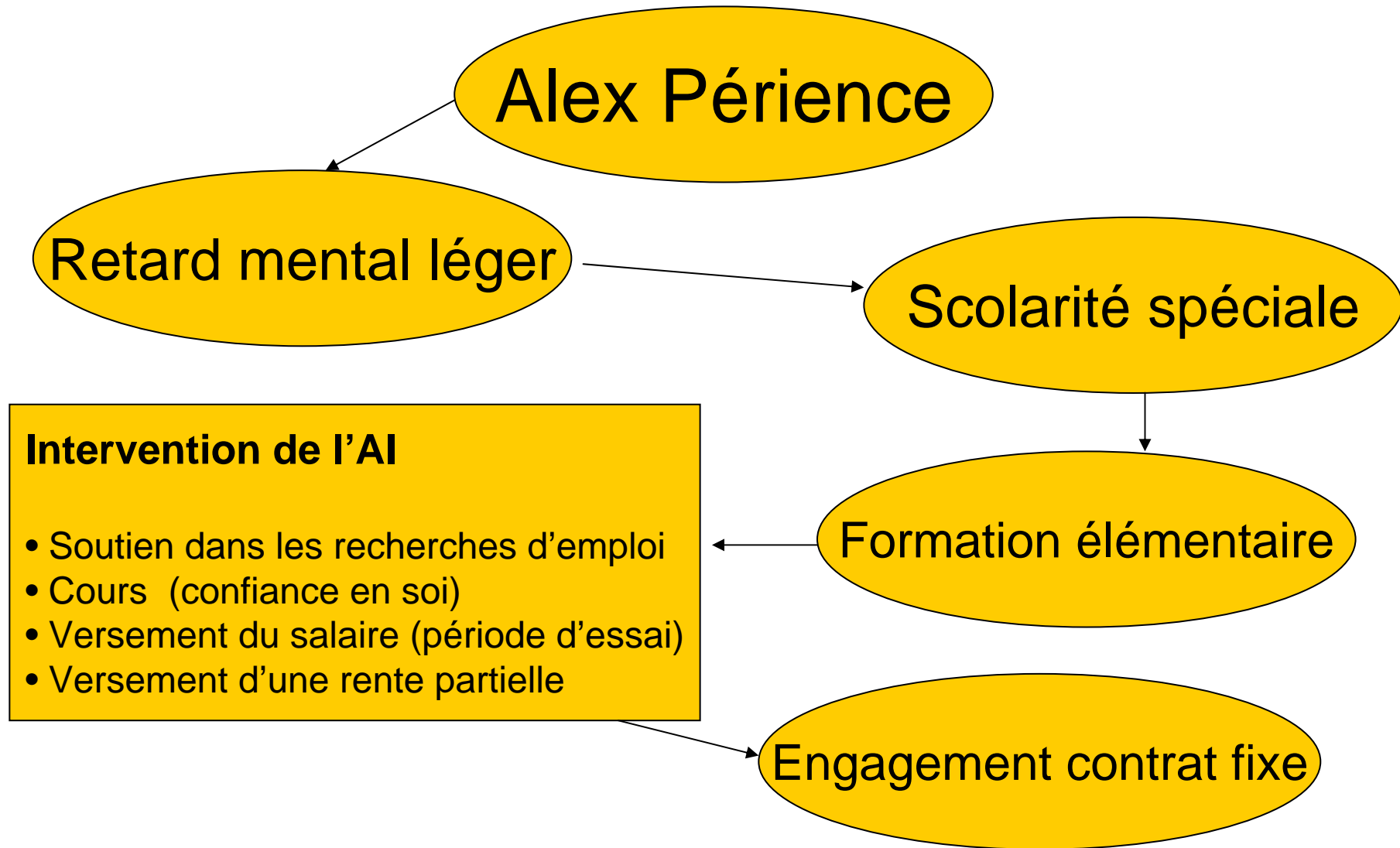
**De l'absence à la réinsertion
en passant par la
Prévention !**

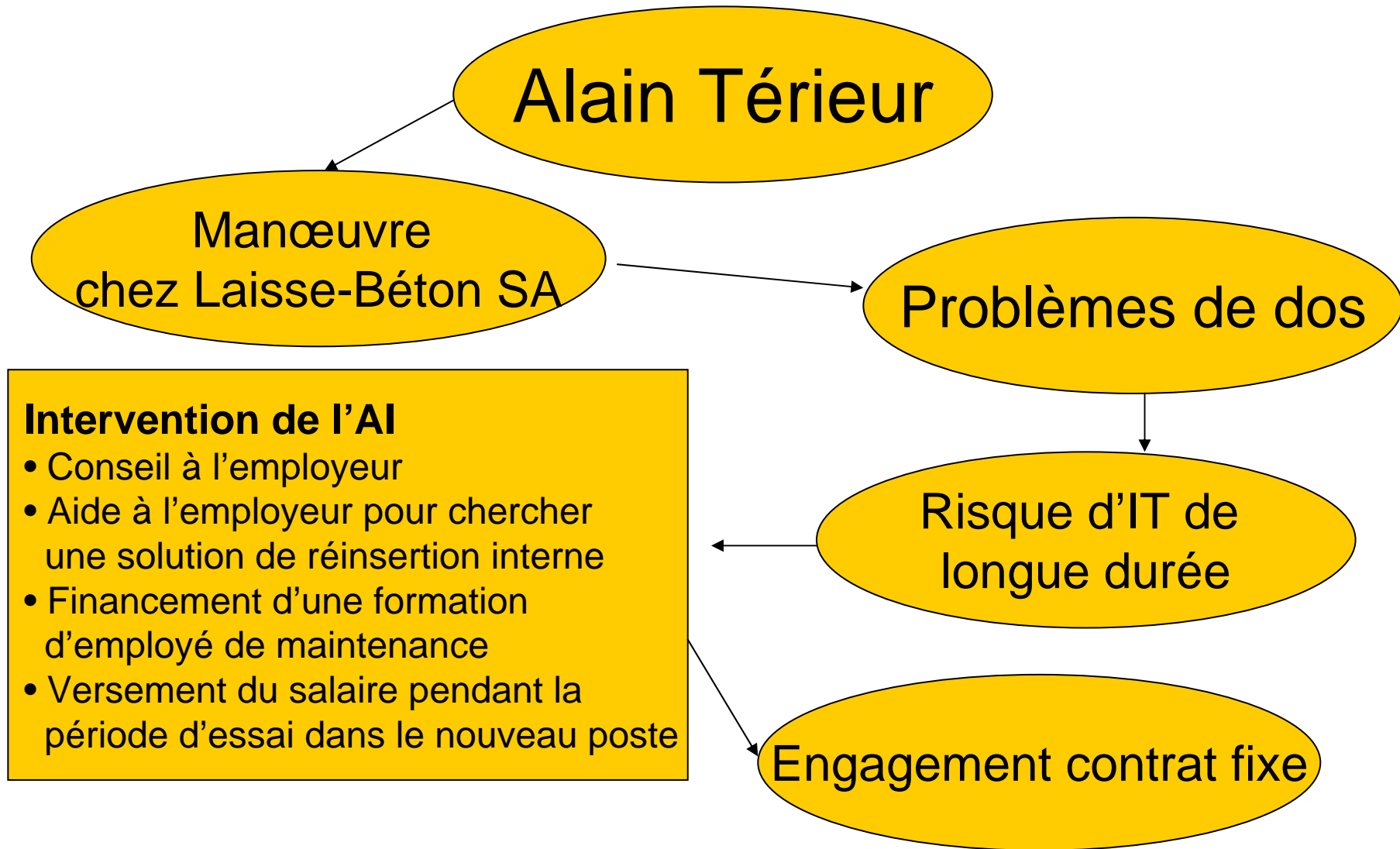
24 février 2010

Office AI Fribourg
Rue du Mont-Carmel 5
1762 Givisiez



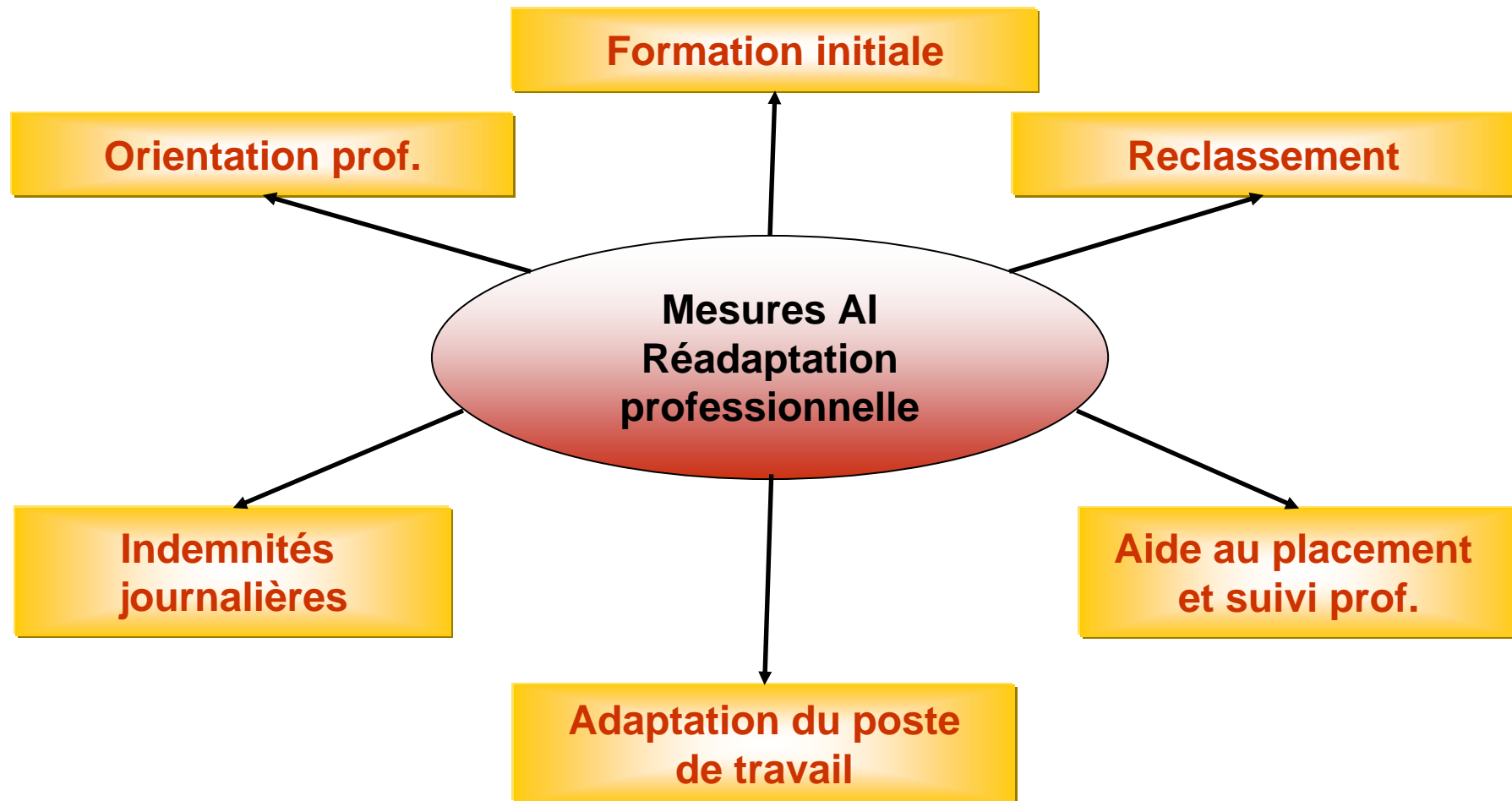
Office de l'Assurance-Invalidité
Invalidenversicherungs-Stelle
CANTON DE FRIBOURG • KANTON FREIBURG







Instruments « historiques » de Réadaptation





Détection Précoce

**Incapacité
de travail**



Risque d'invalidité ?



Intervention de l'AI ?

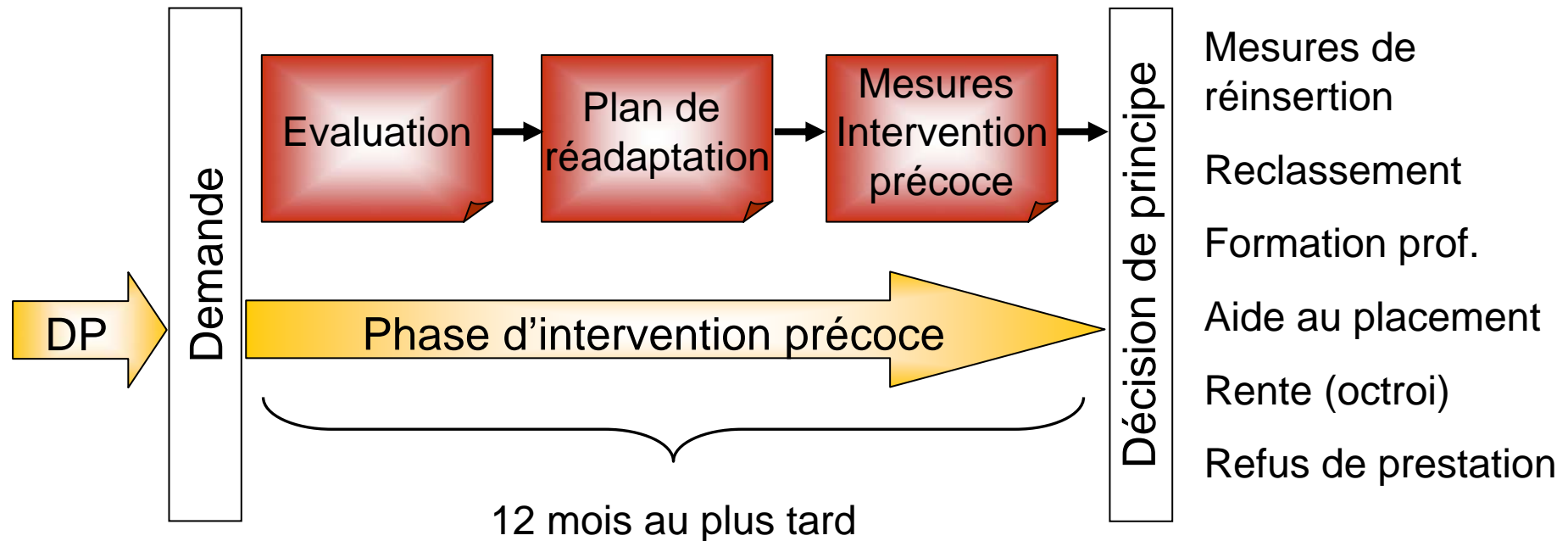
- Rapidité d'intervention (*réponse dans les 30 jours, dès réception de la communication DP*)
- Clarification des situations individuelles (*médicale, sociale, professionnelle et financière*)
- Dialogue avec l'employeur et tous les acteurs du dossier
- Recherche de solutions en commun
- Procédé plus clair au niveau de la protection des données

?

- ⇒ **Une demande de prestations AI doit-elle être déposée ?**
- ⇒ **Une place adaptée au(x) problème(s) est-elle disponible dans l'entreprise ?**
- ⇒ **Existe-t-il des pistes pour l'intervention précoce ?**



Intervention Précoce



Durant cette phase, l'instruction, l'évaluation médicale et l'évaluation professionnelle sont menées en parallèle.



Intervention Précoce

- **But:** maintien de la place de travail actuel ou intégration dans une autre place de travail ou auprès d'une autre entreprise, par exemple au moyen de mesures de type :
 - ❑ Adaptation de la place de travail
 - ❑ Cours de formation
 - ❑ Mesures de placement & conseils professionnels
 - ❑ Réhabilitation socioprofessionnelle & mesures d'occupation

- **Conditions:**



- ❑ Entrer dans un plan de réadaptation global
- ❑ Être adaptée à l'état de santé de l'assuré
- ❑ Ne pas dépasser Fr. 20'000.- par assuré (*moyenne Fr. 5'000.-*)



Prestations aux entreprises

L'AI vous aide dans la gestion de votre personnel en incapacité de travail

Détection Précoce / Conseils généraux

L'AI facilite la réinsertion de votre personnel

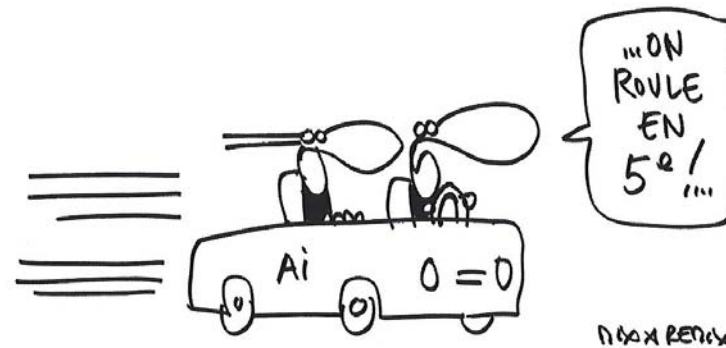
Intervention précoce / Mesures de réinsertion / Mesures de réadaptation (formation, aménagement des postes de travail)

L'AI soutient l'engagement de personnes atteintes dans leur santé

Allocation d'initiation au travail / Indemnités à l'employeur en cas d'augmentation des charges sociales



Merci pour votre attention !



« Ne rien faire coûte, agir est humainement
et économiquement profitable ! »